

qui s'agitait sur la route auprès d'une ferme, dont les entraves en fer avaient déchiré la peau au bas des jambes. Dans toutes les maisons, on voit contre la cheminée et souvent contre le lit, un anneau auquel on fixe la chaîne qui doit contenir ces infortunés.

Malgré ces moyens de contrainte, il arrive souvent que quelques aliénés s'égarent ou s'échappent; les gendarmes des communes environnantes en arrêtent à deux ou trois lieues et les ramènent à leur domicile.

Parmi les hommes, cinquante environ sont employés aux travaux de l'agriculture; ils servent de valets de ferme, et les cultivateurs en retirent un très grand avantage. Presque toutes les femmes sont occupées à filer, à faire de la dentelle, ou bien elles remplissent les fonctions de servante dans la maison où elles sont pensionnaires. Les uns et les autres reçoivent une légère rétribution en alimens. Cette rétribution est si légère que ceux qui vivent avec les paysans se contentent pour tout salaire d'un pot de bière qu'on leur donne le dimanche.

Les aliénés ne peuvent aller à la paroisse; ils sont libres d'entrer dans l'église de Saint-Amans; cinquante à soixante assistent aux offices; quelques-uns chantent au lutrin, quelques autres troublent les cérémonies; mais les accidens sont rares.

Une ordonnance de police prescrit, sous peine de 3 florins d'amende, à tous ceux qui logent des aliénés, de les renfermer à la chute du jour, de les empêcher d'aller à la paroisse, et de ne pas les laisser sortir lorsqu'ils sont furieux.

Les administrations charitables paient 200, 250, 300 fr. de pension par an pour chaque individu; les familles paient 600, 1000, jusqu'à 1200 francs. On paie au moins 800 francs pour ceux qui sont admis dans l'hôpital.

L'administration des hospices de Bruxelles entretient à Gheel un directeur particulièrement chargé de la comptabilité et du paiement des pensions. Ce directeur a sous ses ordres un inspecteur qui surveille les soins qu'on donne à ces malades. S'il aperçoit quelque abus, il en avertit le directeur et deux médecins qui forment à eux trois une commission de surveillance. Si les aliénés sont mal soignés ou maltraités par leur hôte, le comité ordonne leur changement de domicile. Si une aliénée est grosse, le même comité la fait conduire à Bruxelles.

Le commissaire de police de Gheel est spécialement chargé de la surveillance des aliénés pauvres entretenus par la commission des hospices de Malines.

Nous eûmes avec M. le docteur Backer, qui exerçait la médecine à Gheel depuis trente-deux ans, un entretien de plusieurs heures. Ce médecin voulut bien satisfaire à toutes nos questions avec une obligeance parfaite: voici le résultat des précieux documens que nous puisâmes auprès de cet estimable confrère.

Les fous que l'on conduit à Gheel sont généralement et depuis long-temps regardés comme incurables; ils ont ordinairement été traités. Autrefois on venait chercher un miracle, aujourd'hui on demande un dernier asile pour les aliénés. Les médecins du pays ne sont ap-

pelés que lorsqu'il survient quelque maladie accidentelle. Néanmoins M. Backer et ses confrères en ont traité quelques-uns lorsque les familles les en ont chargés.

Les causes les plus générales de l'aliénation mentale, d'après ce qui a été observé à Gheel, sont les chagrins domestiques, l'ambition déçue, les excès de dévotion, l'amour contrarié.

La démence est l'espèce la plus fréquente; les suicides sont très rares; il y a trente ans qu'un aliéné se coupa la gorge pendant les cérémonies de la neuvaine.

Les maniaques guérissent en plus grand nombre que les autres aliénés; leur agitation les précipite ordinairement dans la démence. Il guérit peu de monomaniaques; il en guérit moins encore lorsqu'ils sont en proie à des idées religieuses.

L'on a vu quelques folies intermittentes se guérir lorsqu'on a pu déterminer l'aliéné à travailler à la terre pendant l'intermittence. Aussi la proportion des guérisons est plus considérable parmi les aliénés qui demeurent chez les paysans, quoique d'ailleurs ils soient moins bien soignés que ceux qui habitent chez les bourgeois dans la ville même.

Les monomanies à la suite de couches sont traitées avec l'eau de chiodent et un sel neutre, quelquefois avec succès. Le vinaigre est regardé comme utile contre la fureur.

L'influence des cérémonies religieuses pratiquées dans l'église Saint-Amans, en exaltant l'imagination de l'aliéné, en guérit quelquefois. Ce moyen ne doit pas être

méprisé dans une contrée où les habitans sont religieux, et dont la plupart sont convaincus du pouvoir de la sainte Nymphna. Au reste, M. Backer pense que ces guérisons deviennent chaque jour plus rares. Il guérit à-peu-près tous les ans douze à quinze aliénés, y compris la cessation des accès de folie intermittente. On voit des guérisons s'opérer après deux ans et même trois ans.

La mortalité des aliénés qui habitent la commune de Gheel est très rapprochée de celle des autres habitans, quoiqu'un peu plus forte. Les femmes sont sujettes à des dévoiemens d'abord bilieux, qui deviennent noirs et conduisent promptement à la mort.

Avant la révolution de 1789, il y avait dans la commune de Gheel 400 aliénés. En 1803, la population s'éleva à près de 600 par l'envoi des aliénés de Bruxelles; elle était de 500 en 1812. En 1820 et 1821, elle n'était que de 400 individus; il y avait à-peu-près autant d'hommes que de femmes.

La présence, la commensalité des aliénés, le spectacle de ces malheureux errans librement ou enchaînés dans les rues, dans les campagnes de Gheel, n'a exercé aucune influence fâcheuse sur les habitans du pays. Au reste, il ne faut pas croire que les rues de Gheel et les campagnes soient couvertes d'aliénés; on n'en rencontre qu'un petit nombre. Les femmes sortent peu. Tout au plus 100 sur 400 jouissent de la liberté entière d'aller et de venir à volonté. Familiarisés avec ces infortunés, les Gheelois les rencontrent avec indifférence. Jamais les aliénés ne sont l'objet de la curiosité des grandes personnes, des agaceries des enfans, et de la clameur

publique. S'ils excitent quelque rixe dans les cabarets où l'on a l'imprudence de leur donner des liqueurs enivrantes, ces rixes sont bientôt apaisées. Si, chez leur hôte, ils se livrent à quelque violence, elle est bientôt réprimée. Les voisins s'empressent d'assister ceux de leurs concitoyens qui sont aux prises avec un aliéné; et les Gheelois ont une telle habitude qu'ils ne redoutent pas les plus furieux et les conduisent comme des enfans. J'exprimais à un habitant du pays des inquiétudes sur les suites que devait avoir quelquefois la fureur de ces malheureux; il se rit de mes craintes et me dit : « Vous ne savez pas ce que c'est que ces gens-là : je ne suis pas fort; le plus furieux n'est rien pour moi. »

Quoique libres, ces malades ne sont jamais l'occasion d'accidens graves pour les femmes enceintes, ni pour les enfans du pays; et les habitans de Gheel vivent au milieu d'eux dans la sécurité la plus parfaite.

Quoique les hommes et les femmes aliénés vivent librement entre eux et avec les habitans, il n'en résulte rien de fâcheux pour les mœurs; et les grossesses des femmes aliénées sont excessivement rares; à peine en compterait-on cinq en dix ans.

Les Gheelois ont le même caractère, les mêmes mœurs, les mêmes habitudes que les autres habitans de la Campine. Il n'y a pas plus d'aliénés parmi eux que parmi les habitans des communes voisines.

Nul doute qu'il ne fût facile de donner à ce singulier établissement un plus haut degré d'utilité. J'eus l'honneur de proposer au ministre de l'intérieur des Pays-Bas, auquel je rendais compte de ce que j'avais observé, de

faire construire un asile où seraient reçus les aliénés qui, par leur agitation, leur violence, leur saleté, sont les plus exposés aux mauvais traitemens de leurs hôtes; tandis qu'on laisserait chez les particuliers les aliénés paisibles et propres. En même temps le directeur, le médecin et les employés supérieurs de cet asile seraient chargés d'exercer une surveillance active et continuelle sur tous les aliénés isolés et répandus dans la commune, et de diriger l'administration des soins qui leur sont dus par les personnes chez lesquelles ils sont logés.

Je ne finirai pas cette notice sans parler d'un aliéné qui nous fit demander la permission de nous faire de la musique : nous étions à dîner. Ce malade est un ancien musicien de Bruxelles; il est âgé de 50 ans, d'un tempérament bilioso-sanguin; il se croit très important, allié aux princes, riche à millions, destiné aux plus grandes dignités, le plus grand musicien du monde, etc.; ces idées de grandeur se présentent à son esprit dans le plus grand désordre; il les exprime de même et avec beaucoup de vivacité; la physionomie de ce malade, tout son extérieur, annoncent le contentement le plus parfait; il est très heureux; il jouit de la plus grande liberté; il va chanter au lutrin les jours de grand-messe, et il se rend avec un de ses camarades, qui donne du cor, dans les hameaux pour faire danser les villageois. Il joua pendant plus d'un quart d'heure sur son violon des airs et des morceaux difficiles sans manquer une note; il précipitait un peu trop la mesure. Pendant tout le temps qu'il resta avec nous et qu'il joua

du violon, il ne cessa de dire à demi-voix, quelquefois à voix haute, les choses les plus incohérentes. Quoique persuadé qu'il eût d'immenses richesses, il accepta avec empressement une pièce de monnaie que nous lui offrîmes. L'hôte chez lequel nous étions logés nous dit que notre musicien passerait la soirée au cabaret; qu'au reste il était bruyant, mais jamais dangereux.

.....

XIX.

MÉMOIRE SUR CETTE QUESTION :

EXISTE-T-IL DE NOS JOURS UN PLUS GRAND NOMBRE DE FOUS

QU'IL N'EN EXISTAIT IL Y A QUARANTE ANS ? ¹

Question moins indifférente qu'elle ne le paraît d'abord, s'il est vrai que sa solution puisse éclairer l'opinion publique, et fixer les idées sur un point important de l'histoire des infirmités de l'esprit humain.

Il est incontestable que l'accroissement de la population, que les excès inséparables des progrès de la civilisation ont fait augmenter le nombre des insensés; mais cette augmentation est lente et progressive; elle serait restée inaperçue comme celle de quelques autres maladies, si plusieurs circonstances n'eussent concouru à rendre cette augmentation plus apparente que réelle.

Il est vrai que dans un même pays, dans une même ville, le nombre des fous, le caractère des folies, varient suivant des causes accidentelles faciles à apprécier; il est encore vrai que les proportions ordinaires se rétablissent bientôt après la cessation de ces causes. Mais je ne veux parler ici que de cette effrayante augmen-

¹ Lu dans la séance publique de l'Académie royale de Médecine, le 23 juillet 1824.